

Boites d'alarmes d'incendie.

- 1. Douane et N. Front.
2. Canal et Decatur.
3. Douane et Royale.
4. Bienville et Decatur.
5. St-Louis et Royale.
6. Conti et Chartres.
7. Toulouse et Decatur.
8. Station de police du 3me precinct, 115 Chartres.
9. St-Philippe et Decatur.
10. Decatur et H. Pital.
11. Dumaine et Bourbon.
12. Dauphine et H. Pital.
13. Royale et Ursulines.
14. 212 Dauphine, Pompe No 7.
15. St-Louis et N. Remparts.
16. Canal et N. Remparts.
17. Canal et Tchoupitoulas.
18. Canal et Camp.
19. Natchez et Tchoupitoulas.
20. Poydras et Sud Peters.
21. Poydras et Magasins.
22. Gravier et Magasins.
23. Poydras et Camp.
24. Perdido, pres St-Charles; Pompe No 13.
25. Gravier et St-Charles.
26. Common et Carondelet.
27. Canal et Baronne.
28. Union et Dryades.
29. Poydras et Remparts.
30. Girod et Remparts.
31. Magasins et Girod; Pompe No 4.
32. Lafayette et Delta.
33. Julie et Water.
34. Julie, entre Commerce et Tchoupitoulas.
35. St-Joseph et Sud Peters.
36. St-Joseph et Camp.
37. Julie et St-Charles.
38. Magasins, pres Poyfarré, Pompe No 6.
39. Calliope et Peters.
40. Calliope et Annonciation.
41. Eratic et Constance.
42. Calliope et Camp.
43. Calliope et Carondelet.
44. Calliope et Eratic.
45. Ave Howard et St Remparts.
46. Calliope et Freret.
47. Julie et Liberté.
48. Lafayette et Sud Robertson, Workhouse.
49. Ave. Tulane et S. Basin. Station de Police du 1er Precinct.
50. Ave. Tulane, pres S. Liberté.
51. Ave. Tulane et S. Chartre.
52. Poydras et S. Chartre.
53. Poydras, pres Freret.
54. Lafayette et Miró.
55. Palmire et S. Roman.
56. Avenue Tulane et Dupré.
57. S. Broad et Palmire.
58. Avenue Tulane et S. Touff.
59. Eratic et Magnolia.
60. Magnolia, entre Calliope et Calliope.
61. Eratic et Franklin.
62. Trepichon et Franklin.
63. Melpomène et Dryades; Pompe No 30.
64. Tête de la rue Thalle.
65. Hunter et Tchoupitoulas; Pompe No 1.
66. Henderson et Front.
67. Tchoupitoulas, pres Orange, Pompe No 12.
68. Race et Annonciation.
69. Race et Magasins.
70. Race et Chippewa; 2me Station de Police.
71. Religieuse et Market.
72. Melpomène et Camp.
73. St-James et S. Peters.
74. Felicité et Chippewa.
75. Felicité, pres Orange.
76. Ste-Marie et Tchoupitoulas.
77. St-André et Fulton.
78. Felicité et Carondelet.
79. St-André et Magasins.
80. St-Charles Avenue et Felicité.
81. St-André et Dryades.
82. St-André et Magasins; Pompe No 27.
83. Jackson et Bousseau; H. et L. Co. No 1.
84. Jackson et Laurel; Pompe No 22.
85. Jackson et Orléans.
86. Annonciation et Sorapuru.
87. Tchoupitoulas et Sorapuru.
88. Jackson et Carondelet.
89. Jackson et Liberté.
90. Première et Constance.
91. Première, pres St-Charles, Pompe Chimique No 2.
92. Première et Howard.
93. Dryades et Deuxième.
94. Deuxième et Chestnut.
95. Première et Tchoupitoulas.
96. Quatrième et Laurel.
97. Quatrième et Fryanée.
98. Quatrième et Dryades.
99. Avenue Washington et Chippewa.
100. Washington et Camp, Pompe No 23.
101. Washington et Magnolia.
102. St-James et S. Bemparts.
103. Piesant et Annonciation.
104. Septième et Fulton.
105. Neuvième et Magasins.

- 474 Harmonie et Tchoupitoulas.
175 Huitième et Chestnut.
176 Harmonie et Prytanée.
92 Soniat et Magasins.
93 Bassin pres Conti, H & L No 4.
94 Canal et Marais.
95 N. Liberté et St Pierre.
195 Toulouse et Liberté.
213 Douane et N. Robertson.
214 St-Louis et N. Villeré.
215 St-Louis et N. Chartre.
216 St-Louis et N. Prieur.
34 Canal et N. Dupré.
25 Conti et N. Broad.
27 Canal et N. Alexandre.
29 Bienville et avenue N. Hagan.
241 Douane et avenue Carrollton.
243 Alexandre et Chemin N. Metalrie.
245 Esplanade et N. Remparts.
246 Esplanade et Bourgogne.
247 St-Pierre et N. Chartre; Pompe No 21.
252 Dumaine et St-Claude; Pompe No 10.
253 Ursulines et Liberté.
254 Esplanade et Liberté.
255 Chemin du Bayou et N. Chartre.
257 Ursulines et N. Prieur.
261 Ursulines et N. Broad.
263 Chemin du Bayou et Galvez; Pompe No 3.
264 Ste-Anne et N. Miró.
265 Dumaine et N. White.
271 Esplanade et Dupré.
273 Esplanade et Pont du Bayou Station de Chars.
274 Dumaine et avenue Hagan.
275 Esplanade et Bourbon.
276 Touro et Royale.
277 Bourbon et N. Remparts.
284 Champs-Elysées, pres Dauphine Station de Police du 5me precinct.
43 Touro et N. Villeré.
312 Annette et Marais.
314 Lapeyrouse et Chartre.
315 N. Chartre et St-Antoine.
316 N. Chartre et Champs-Elysées.
317 Français et Grant.
318 Français et N. Broad; Sterns Factory.
321 Colombus et St-Claude.
324 Colombus et N. Roman.
325 Laharpe et Grande Route St Jean; station des chars.
326 Lapeyrouse et N. Galvez.
327 Chemin du Bayou et N. Dorgeville.
328 Entrée aux Fair Grounds, Rue Saurage.
341 Marigny et N. Peters.
342 Mandeville et Marais.
345 Avenue Lafayette et Chartres.
346 Avenue Lafayette et Urquhart; Station des chars.
347 Avenue St-Euch et Villeré.
348 Canal et N. Dupré.
351 Mandeville et Marais.
352 Espagne et N. Remparts.
354 Bourgogne et Marigny.
356 Presse et N. Peters; N. E. Railroad.
361 Clouet et Royale.
362 Louisa et Chartres.
364 Dauphine et Montégut.
365 Dauphine et Port; Pompe No 24.
371 St-Ferdinand et St-Claude.
372 Marais et Louisa.
373 St-Claude et Coegrès.
391 Elmire et Bourgogne.
392 Louisa et Bourgogne.
393 Dauphine et Indépendance.
394 Dauphine et Mazant.
412 Chartres et Mazant.
413 Pologne et N. Remparts; Station de Chars.
415 Avenue Jourdan et Dauphine.
416 Elizardi et Dauphine.
417 Flood et N. Remparts.
418 Flood et N. Peters.
421 Delery et N. Peters Caserne des Etats-Unis.
423 Chartres et Dauphine.
426 Avenue Louisiana et Tchoupitoulas.
427 Avenue Louisiana et Magasins.
428 Avenue Louisiana et Prytanée.
431 Avenue Louisiana et S. Remparts.
432 Baronne et Constantinople.
433 Amelia et avenue St-Charles.
434 Camp et Freret.
437 Penitence et Orléans.
441 Aline et Laurel.
442 Ansterlitz et Magasins.
443 Annonciation et Amelia.
461 Water et Penitence.
462 Constantinople et Tchoupitoulas.
463 Annonciation et avenue Napoléon.
471 Berlin et Magasins 1me precinct Station de Police.
472 Marengo et Prytanée.
473 Milan et Saratoga.
481 Freret et avenue Napoléon.
482 Pitt et avenue Napoléon, Pompe No 21.
491 Colibe et Jena.
492 Cadix et Tchoupitoulas.
512 Magasins et Valence.
513 Carondelet et Valence.
514 Valence et Saratoga.

- 216 Upperville et Prytanée; Station de Chars.
517 Laurel et Lyon.
518 Soniat et Tchoupitoulas.
521 Soniat et Magasins.
523 St-Charles et Dufosse.
524 Avenue Peters et S. Remparts.
526 Avenue Peters et Prytanée.
527 Valmont et Chestnut.
531 Valmont et Laurel.
532 Tchoupitoulas et Octavie.
534 Laurel et avenue Nashville.
536 Magasins et Joseph.
541 Arabella et Freret.
542 Avenue Nashville et St-Charles.
543 Avenue Palmer et Freret.
544 St-Charles et avenue Henry Clay.
547 Hurst et Calhoun.
553 State et Pitt.
571 State et Camp.
572 Avenue Henry Clay et Chestnut.
612 Laurel et Avenue Henry Clay.
613 Tchoupitoulas et Webster.
614 Magasins et Walnut.
615 Broadway et St-Charles.
617 Broadway et Esther.
631 Cherokee et Ann.
632 Burdette et Mcarty.
634 Cherokee et Hampson.
635 Short et St-Charles.
641 Burdette et Zimpe.
642 Hampson et Jublin.
643 Avenue Carrollton et Burthe.
644 Burdette et Hickory.
652 Leonidas et Burthe.
653 Cambronne et Oak.
712 Jubin et Poplar.
713 Dumaine et Juliet.
714 Canal et Poplar.
715 M. V. R. R. et av Carrollton.

CHEMINS DE FER.

- Voies d'arrivées et de départs.
LIGNES FRISCO
Station Terminale, rue Canal
DEPART.
Tous les jours.
No 3
Nouvelle Orléans, Lne 1:30 p m
Baton Rouge, Lne 4:40 p m
Opelousas, Lne 7:22 p m
Eunice, Lne 8:00 p m
Ar. Crowley, Lne 9:10 p m
ARRIVEE
No 1
Nouvelle Orléans, Lne 2:10 p m
Baton Rouge, Lne 11:00 a m
Opelousas, Lne 8:21 a m
Eunice, Lne 7:40 a m
Dép. Crowley, Lne 6:30 a m
DEPART
No 1
Nouvelle Orléans, Lne 8:10 a m
Baton Rouge, Lne 9:20 a m
Opelousas, Lne 11:59 a m
Eunice, Lne 12:41 p m
Crowley, Lne 5:30 p m
Beaumont, Tex 4:50 p m
Ar. Houston, Tex 8:15 p m
ARRIVEE
No 2
Nouvelle Orléans, Lne 10:25 p m
Baton Rouge, Lne 7:15 p m
Opelousas, Lne 4:31 p m
Eunice, Lne 3:47 p m
Crowley, Lne 5:30 p m
Beaumont, Tex 11:35 a m
Dép. Houston, Tex 8:00 a m
ILLINOIS CENTRAL
ARRIVEE
The Limited, Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati 10:55 a m
Local Mail 8:40 p m
Northern Express 8:50 a m
McComb Accommodation 9:50 a m
Excursion dimanche 9:30 p m
The Limited, Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati 7:10 p m
Local Mail 5:30 a m
Northern Express 4:30 a m
McComb Accommodation 2:50 p m
Excursion dimanche 7:45 a m
THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.
ARRIVEE
Vicksburg express 5:30 p m

- Memphis Express 9:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation 9:40 a m
Excursion dimanche 9:30 p m
DEPART.
Vicksburg express 7:00 a m
Memphis Express 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation 4:15 p m
Excursion dimanche 8:00 a m
LOUISVILLE & NASHVILLE.
ARRIVEE
N. Y. and N. O. Limited 9:45 a m
Cincinnati et Florida express 7:25 a m
Cincinnati, Chicago and N. Y. express 8:35 p m
Montgomery Accom 6:45 p m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche) 8:50 a m
N. O. Mobile Accom 11:59 a m
Excursion dimanche 8:05 p m
DEPART.
N. Y. and N. O. Limited 8:00 p m
Cincinnati et Florida express 8:45 p m
Cincinnati, Chicago and N. Y. express 9:05 a m
Montgomery Accom 6:00 a m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche) 3:25 p m
N. O. Mobile Accom 5:45 p m
Excursion dimanche 7:30 a m

- QUEEN & CRESCENT ROUTE.
ARRIVEE
No 1 limited 10:55 a m
3 Pan American special 8:55 p m
5 local 4:30 p m
9 points de Hattisburg 8:00 a m
Excursions du dimanche et mercredi sur Lumberton.
11 7:05 p m
DEPART.
No 6 local 5:00 p m
4 Pan American special 9:25 a m
2 Meridian et points int 8:20 a m
2 limited 7:50 p m
Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.
10 7:40 a m

- NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.
Station Terminale, rue Canal
DEPART
Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylerstown, Polk 5:50 a m
Dimanche seulement.
Jackson, Columbia, Tylerstown 5:50 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Columbia, Tylerstown, Polk 4:30 p m
Excursions des dimanches.
Columbia, Tylerstown 5:35 p m
Covington et South 7:35 a m
(Train local au nord de Covington).
ARRIVEE
Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylerstown 6:50 p m
Dimanche seulement.
Jackson, Columbia, Tylerstown 6:50 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Columbia, Tylerstown, Polk 8:43 a m
Excursions des dimanches.
Columbia, Tylerstown 10:25 a m
Covington et South 8:00 p m
(Train local au nord de Covington).

- LOUISIANA SOUTHERN RAILWAY.
ARRIVEE
Tous les jours excepté dimanche.
De Belair et Shell Beach 9:10 a m
Dimanche seulement.
De Belair 7:00 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger 8:50 a m
De Shell Beach 10:05 a m
Shell Beach 8:00 p m
DEPART.
Tous les jours excepté dimanche.
Pour Belair et Shell Beach 5:30 p m
Dimanche seulement.
Shell Beach 8:45 a m
Belair 8:45 a m
Shell Beach 7:00 p m

- NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.
ARRIVEE
Dimanche seulement.
Alger 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement.
Alger 9:55 a m

Tous les jours excepté dimanche.
Alger 6:45 p m
ORFÈVRE:
Dimanche seulement.
Alger 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger 8:05 a m

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE PAR LE SHERIFF.
ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE PAR LE SHERIFF.
Le 26 novembre 1909 d'un magasin.
Bât de valeur pour bâtir.
Formant le 1/2 de la State et Chestnut dans le 1/2 de la rue Camp et la ligne de la rue de la Nouvelle-Orléans et de la rue de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelles et de la rue de la Nouvelle-Orléans.
Tous les jours excepté dimanche.
N. Y. and N. O. Limited 9:45 a m
Cincinnati et Florida express 7:25 a m
Cincinnati, Chicago and N. Y. express 8:35 p m
Montgomery Accom 6:45 p m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche) 8:50 a m
N. O. Mobile Accom 11:59 a m
Excursion dimanche 8:05 p m
DEPART.
N. Y. and N. O. Limited 8:00 p m
Cincinnati et Florida express 8:45 p m
Cincinnati, Chicago and N. Y. express 9:05 a m
Montgomery Accom 6:00 a m
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche) 3:25 p m
N. O. Mobile Accom 5:45 p m
Excursion dimanche 7:30 a m

OUR CIVIL DISTRICT pour la vente d'un terrain de 100000. En vertu d'un jugement de l'ordre de vente rendu, les 21 et 22 novembre 1909, le 1er octobre 1909, au profit de l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, pour la vente à l'enchère publique, à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec toutes les améliorations qui y sont attachées, situées dans le Bistrot de la paroisse d'Orléans, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans l'Etat de Louisiane, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le VENDREDI 26 novembre 1909, à midi de la propriété ci-dessus décrite, à savoir: Deux cent cinquante (250) pieds de terrain ensemble avec